

n° 75

Jeu de dupes...

Entre promesses électorales pharaoniques et coupes sombres opérées nous dit-on sous contrainte de Bercy, le fond de l'air est manifestement à la déchirure de l'engagement pris vis-à-vis des sportifs et du contrat passé avec les Français. L'effondrement du soutien de l'État au mouvement sportif et la réduction d'emplois annoncée à Jeunesse et sports pourraient bien sonner le glas d'une voie originale qui a su, sans démériter, contribuer pendant plus d'un demi-siècle au développement sportif associatif et au rayonnement international de la France.



Le fait sportif résulte d'une alchimie qui s'exprime entre passion et raison, collaborations et concurrences, engagement bénévole et engagement professionnel... Comment la puissance publique pourrait-elle ne pas déchoir en renonçant à assumer sa responsabilité politique dans l'animation de l'équilibre complexe et fragile d'un secteur éducatif et social aux dimensions socio-économiques tendues entre appétits individuels et intérêts collectifs considérables ?

Le politique, se remémorant ses promesses, sera-t-il enfin capable de dire au comptable l'inanité d'un exercice systématique appliqué à un tout petit département ministériel qui coûte déjà si peu et dont on attend qu'il rapporte tant ?

Une fois le seuil critique effondré, le seul résultat tangible de la « RGPP » pourrait bien consister en un double gâchis : obtenir, pour à peine moins cher, des résultats nettement moins bons et priver l'État de toute pertinence dans un secteur où sa responsabilité éducative et l'image de la France sont engagées.

Claude Lernould



SNAPS

n° 75

Actualité.....	03 - 10
<i>Le point sur l'actualité de la RGPP.....</i>	<i>03 - 04</i>
<i>Sur le front des qualifications</i>	
<i>Le rapport Bertsch, les positions du CNOSE.....</i>	<i>05 - 06</i>
<i>Insertion par le sport</i>	<i>07 - 10</i>
Spécial congrès.....	11 - 25
<i>Déroulement des travaux.....</i>	<i>11 - 12</i>
<i>Complément au rapport d'activité</i>	<i>13 - 15</i>
<i>Complément au rapport financier.....</i>	<i>15</i>
<i>Les votes du congrès</i>	<i>16</i>
<i>Les congressistes</i>	<i>17</i>
<i>Le nouveau conseil national</i>	<i>18 - 19</i>
<i>Compte rendu des travaux en commissions.....</i>	<i>20 - 22</i>
<i>Intervention de Patrick Gonthier.....</i>	<i>23 - 24</i>
<i>Le nouveau bureau national</i>	<i>25</i>
Corpo.....	26 - 28
<i>À propos des CAP</i>	<i>26 - 28</i>
Adhésion.....	29 - 31
<i>Pourquoi se syndiquer.....</i>	<i>29</i>
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Revenu mensuel brut - Montant des cotisations</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 75



Directeur de la publication: Claude Lernould
Rédacteur en chef: Franck Baude
Collectif de rédaction: Franck Baude, Joël Colchen, Daniel Gaime, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Relecture: Daniel Gaime, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Crédits photos: Franck Baude, Michel Chapuis, Daniel Gaime
Conception graphique: Alexia Gaime
Imprimerie: Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL
Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros
 Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
 SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
 Tel: 01 40 78 28 58/60 - Fax: 01 40 78 28 59
 Courriel: snaps@unsa-education.org
 Site: <http://snaps.unsa-education.org>



Le point sur l'actualité de la RGPP

Récession Générale des Politiques Publiques ou

« Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage ».

Le commandeur des croyants

La « Révision générale des politiques publiques » est très largement inspirée de la « Revue des programmes » entreprise dans les années 90 par le Premier ministre canadien Jean Chrétien⁽¹⁾. Cette entreprise de démantèlement de l'État providence s'est traduite au Canada par la privatisation massive de services publics (transports en commun, éducation, énergie, santé), la suppression d'un fonctionnaire sur six... et la dégradation des conditions de vie des Canadiens. Les droits d'inscription à l'université ont plus que doublé. Les hôpitaux, en sous-effectifs, ont mis les malades sur liste d'attente. Le prix de l'eau du robinet, de l'électricité, des garderies, a explosé...

En juillet 2007, alors que, leur devoir électoral accompli, les Français investissaient à la plage leur temps de cerveau humain disponible, le Président de la République lançait la RGPP sur les traces de l'entreprise de démolition canadienne.

Piloté par le secrétaire général de l'Élysée, un commando restreint⁽²⁾ recevait pour mission la mise en œuvre technocratique d'une réforme idéologique destinée à réduire la fonction publique sur la base de questions décomplexées du type: « Est-ce à l'État de conduire cette politique? Peut-elle être conduite plus efficacement par d'autres acteurs? Qui doit payer?... »

1 - Parti libéral du Canada

2 - Secrétaires généraux des ministères, institués pour l'occasion et appuyés sur des cabinets d'audit privés

La RGPP est la traduction d'une idéologie politique

C'en est manifestement fini de la « Réforme de l'État ». On ne cherche plus aujourd'hui à perfectionner l'appareil de l'État, c'est son démantèlement qui se profile à travers la « Révision générale des politiques publiques » sur la base d'une posture idéologique de désengagement de l'État promoteur du bien commun et de lien social sur tout le territoire de la République. Le programme est donc aujourd'hui à la réduction du périmètre du service public d'État à travers différentes techniques (externalisation, transfert aux collectivités territoriales, abandon au secteur marchand, fusions...). Tout « l'effort » est mis au service d'un objectif fonctionnant comme un véritable dogme fondateur: « le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ».

Le tour de passe-passe du « faire mieux pour moins cher » aboutira à dégrader le citoyen en consommateur, l'usager en client potentiel... s'il en a les moyens! Pour autant, le triste exemple canadien démontre, s'il en était besoin, que ces choix n'allègent en rien la charge du contribuable considéré dans ses multiples et surprenantes déclinaisons.

Les pièces du puzzle s'assemblent progressivement

C'est bel et bien le démantèlement de la fonction publique qui, sous couvert de modernisation et d'amélioration de la productivité du service public, s'avance masqué avec la généralisation de la précarité de l'emploi public et la remise en cause du statut du fonctionnaire impartial.

Ainsi le projet de loi « relatif à la mobilité et aux parcours professionnels », s'il apporte quelque assouplissement propre à faciliter les évolutions de carrière, vient-il accompagner techniquement la disparition de dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires présentés pour l'essentiel comme commodément interchangeables...

La Loi TEPA⁽³⁾ défiscalise les heures supplémentaires. Elle permet ainsi à celles et ceux qui travaillent encore de « travailler plus pour gagner plus ».

Pour couronner le tout, le rapport Silicani vient habiller les projets de GRH d'une prétention éthique qui n'est pas sans rappeler, sur le principe, l'institution du « ministère du vice et de la vertu » par le gouvernement des talibans en Afghanistan. Les agents publics pourraient ainsi dorénavant être évalués sur la base de leur façon d'incarner des valeurs définies comme idéaux-types. Il est vrai qu'il en faudra de la vertu pour, dans un climat où « plus méritant que moi tu meurs! », encourager la collaboration sereine entre fonctionnaires titulaires, contractuels de droit public et agents intérimaires, chargés tous ensemble, tous ensemble, de promouvoir l'intérêt général...

La RGPP sectorielle

Si le projet général est fort contestable, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La déclinaison de la RGPP dans le champ de la jeunesse et des sports représente une occasion de faire bouger les lignes à partir d'un questionnement sur la pertinence du fonctionnement de

3 - Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat



notre administration centrale, de nos services déconcentrés et établissements.

Aussi, s'il nous faut dénoncer fortement les suppressions de postes arbitraires, est-ce l'occasion de poser quelques questions élémentaires en matière de recherche d'optimisation de la performance :

- « Quelles sont, dans les perspectives actuelles, les structures pertinentes pour mettre en œuvre les missions qu'implique la responsabilité éducative de l'État dans le champ des APS ?
- Comment valoriser les talents, les motivations et les énergies gâchés par les dérives assumées d'une administration sclérosée et sclérosante ?
- Comment optimiser les recrutements destinés à pourvoir utilement au remplacement de cadres techniques et pédagogiques hautement spécialisés qui partent massivement à la retraite ? »

Dans cet esprit, le SNAPS, qui contestait la pertinence de la précédente réorganisation de l'administration centrale, est satisfait de la décision de rattacher à la direction des sports le département chargé du suivi de la formation et de la certification de l'encadrement du sport et d'affirmer sa tutelle sur les établissements.

Il reste maintenant à tirer toutes les conséquences de la LOLF en affectant les crédits de rémunération des cadres techniques et pédagogiques sport à l'intérieur du « BOP sport ». La direction des sports pourrait alors être tentée de se préoccuper des missions exercées par les CAS.

Quelles perspectives pour demain ?

L'intégration de nos directions régionales dans un pôle régional marqué du sceau de la « *cohésion sociale* » ne rend pas justice à la vocation éducative première de notre département ministériel. Elle nécessite donc qu'un soin particu-

lier soit apporté demain au renforcement des responsabilités éducatives de l'État dans le champ du sport. Puisqu'éducation est aussi prévention, il serait en effet particulièrement dommageable qu'à côté de la politique du haut niveau, l'ambition de l'État se restreigne à des objectifs de remédiation sociale assurément bien illusoire.

Compte tenu de la diminution régulière de la taille de nos DDJS, du renoncement progressif à leurs missions techniques et pédagogiques, et de l'abandon pur et simple des missions éducatives au niveau départemental tel qu'il se dessine dans le cadre de la RGPP, le SNAPS assume ses responsabilités. C'est pourquoi nous revendiquons l'affectation des conseillers d'animation sportive en direction régionale, laquelle représentera demain le seul niveau territorial compétent au regard de l'exercice des missions éducatives de l'État⁽⁴⁾. Cette évolution permettra de renforcer les capacités techniques et pédagogiques de notre ministère, y compris ses interventions au plus près des usagers sur la base de la structuration :

- *d'équipes techniques régionales*, pour mener les missions exercées auprès des fédérations sportives ;
- *d'équipes régionales de formation*, pour garantir ingénierie et intervention de qualité ;
- *d'équipes régionales de développement* pour accompagner localement⁽⁵⁾ les projets menés avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le milieu scolaire.

L'avenir des CREPS est très préoccupant. Si la démarche d'audit n'est pas illégitime, il est à craindre qu'elle ne soit a priori destinée qu'à justifier la rançon consentie au Léviathan de la RGPP. Quelle fonctionnalité, quelle pertinence restera-t-il à un petit ministère de

missions comme le nôtre lorsqu'il sera passé sous le seuil d'une taille critique et aura été privé de ses outils ?

Les CREPS sont des outils patrimoniaux exceptionnels. Bien identifiés et reconnus, ils intègrent en un même lieu, dans chaque région, toutes les fonctions techniques et pédagogiques de soutien au développement sportif. C'est pourquoi nous rappelons régulièrement combien nous sommes attachés au principe du maintien d'un CREPS par région, avec le souci de garantir l'égalité d'accès au service public du sport sur l'ensemble du territoire.

La préoccupation première de nos établissements ne peut être la quête éperdue de l'équilibre financier. Pour rayonner, ils doivent pouvoir être recentrés sur les missions qui leur sont assignées par le ministre.

Oui, un audit du fonctionnement de notre département ministériel doit être effectué pour adapter son organisation de manière à recentrer son action sur l'accompagnement du développement du champ des APS.

Non, la logique de la cure d'amalgissement RGPP ne peut être appliquée aveuglément. Bercy ne serait-il pas en capacité de mettre en rapport la faiblesse du budget de la Jeunesse et des sports avec la notion de seuil critique en deçà duquel le gaspillage est garanti ? Un arbitrage politique au plus haut niveau est aujourd'hui nécessaire pour permettre à l'État de se doter des moyens d'assumer sa responsabilité éducative dans le champ du sport.

Claude Lernould

4 - en dehors de l'Éducation nationale
5 - Selon des logiques départementale, de pays, de bassin de population...



Sur le front des formations

Alors que les congressistes du SNAPS se penchaient sur l'avenir des qualifications dans le champ de l'encadrement sportif⁽¹⁾, le CNOSEF adoptait lors de son assemblée générale trois motions révolutionnaires dans le contexte actuel. De son côté Jean Bertsch attendait toujours que l'agenda des trois ministres commanditaires permette la présentation de son rapport. Voici donc exposé ci-dessous, l'essentiel des positions et propositions avancées par ces deux acteurs essentiels.

EXTRAIT DU RAPPORT

Jean Bertsch

Liste des mesures préconisées

Mesure 1:

Il est créé un cadre unique de certifications dans les métiers du sport, de l'activité physique et de l'animation (CUC).

Mesure 2:

Il est recommandé de procéder au développement accéléré de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), en liaison avec le CNOSEF, les fédérations sportives et les branches professionnelles, pour l'encadrement de l'emploi secondaire ou saisonnier.

Mesure 3:

Allègement et toilettage du Brevet Professionnel JEPS du MSJSVA. Création d'une commission de travail légère avec des représentants des DTN des fédérations concernées, des DRJS, des établissements.

Mesure 4:

Suppression du Diplôme d'État (DE JEPS) du MSJSVA

Mesure 5:

Suppression définitive du DEUST en STAPS (7 intitulés).

Mesure 6:

Création d'un Brevet de Technicien Supérieur du Sport de l'Animation (BTS SA) en cotutelle du MESR et du MSJVA de niveau III, se déclinant en 3 mentions: (I) Entraînement sportif (avec options sportives), (II) Activité physique, (III) Animation professionnelle.

Mesure 7:

Implantation du BTS SA dans Écoles nationales, les CREPS ou dispositifs agréés, et les universités, selon les mentions.

Mesure 8:

À l'issue du semestre 4 de la licence, les étudiants en difficulté au terme de leur évaluation, se verront proposer, lors d'un processus d'orientation active, de se rediriger vers la certification du BTS SA.

Mesure 9:

Suppression du Diplôme d'État Supérieur (DES JEPS) du MJSVA.

Mesure 10:

La licence générale « Entraînement sportif » est débaptisée. La licence générale « Ergonomie et performance motrice » est également débaptisée. Il est créé une nouvelle mention compactée de la licence générale STAPS intitulée « Ergonomie et Optimisation de la Performance ». Les 3 autres mentions de la licence STAPS restent inchangées.

Mesure 11:

La licence générale STAPS « Entraînement sportif » devient Licence professionnelle « Entraînement sportif » habilitée par le MESR et installée à l'INSEP pour les établissements du MSJSVA (cf. mesure 16).

Mesure 12:

Il est proposé la création d'une dénomination nationale « Animation professionnelle » pour les licences professionnelles du champ de l'animation.

Mesure 13:

Délivrance du grade de master (niveau I) aux titulaires du diplôme de l'INSEP (1^o partie), mention « Entraînement sportif de haut niveau » avec déclinaison d'une spécialité sportive derrière la mention du master.

Mesure 14:

Développement de masters « enseignement » en STAPS.

Mesure 15:

Chaque habilitation se conçoit pour LA Formation dans UN organisme de formation. Elle vaut pour un programme pluriannuel contractuel d'une durée de 4 ans, dans un dispositif cartographique national avec inscription dans un catalogue national des formations.

Mesure 16:

L'INSEP se voit conférer le statut de grand établissement (EPSCP) sous double tutelle (MSJSVA et MESR). Il peut délivrer des diplômes d'Enseignement Supérieur en co-habilitation entre le MSJSVA et le MESR.

Mesure 17:

Transformation de l'ONMAS en Agence de Régulation des Formations aux Métiers du Sport et de l'Animation (ARFAS), commission spécialisée, connectée à la 3^e section de l'AERES, dite des formations (JORF du 4 novembre 2006). L'ARFAS est hébergée à l'INSEP de Paris. (cf. mesure 16).

Mesure 18:

Création de pôles (thématiques et disciplinaires) en APS, à des fins de mutualisation et de regroupement des moyens, des compétences et des formations.

Mesure 19:

Réorganisation de la carte de France des centres de formations et des formations universitaires en STAPS sous l'égide de l'ONMAS-ARFAS.

Mesure 20:

Il est défini une période transitoire jusqu'au 01-09-2010, à l'issue de laquelle chaque ministère, chaque fédération, chaque organisme, aura adapté ses formations et ses certifications pour répondre au nouveau cahier des charges du cadre unique de certification.

1 - voir en page 21 motion pour les formations de demain



Les résolutions du CNOSF

Résolution concernant le rôle des fédérations en matière de certification - qualification

1. Exposé des motifs

• En matière d'offre de formation

L'Institut de Formation du Mouvement Sportif (IFMOS), dont les priorités sont de mutualiser les pratiques existantes, de défendre les valeurs véhiculées par le mouvement sportif et de proposer des formations répondant aux besoins du secteur, doit être considéré comme un organe de réflexion commun et de décisions stratégiques en matière de formation. Il doit :

- se positionner en « fédération » des instituts fédéraux existants ;
- définir et rationaliser l'offre de formations sur l'ensemble du territoire (conventions entre le CNOSF et l'Association des Régions de France et entre le CNOSF et l'Assemblée des Départements de France, « labellisation » des offres en région avec les CROS et CDOS donnant accès à des financements) ;
- faire jouer la mutualisation des connaissances et des moyens.

• En matière de formation – certification

Il apparaît nécessaire de renforcer le rôle des fédérations en matière de formation, au sens large, pour accompagner le processus de professionnalisation qu'elles ont mis en place depuis un certain nombre d'années.

◦ Le rôle des fédérations en matière de formation - certification

En l'état actuel des textes, les fédérations n'ont aucun rôle à jouer dans les procédures de création de diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat. Concernant la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), la branche sport sollicite déjà l'avis des fédérations concernées. C'est pourquoi, les fédérations doivent pouvoir donner leur avis sur la création de toute certification ouvrant droit à l'encadrement contre rémunération.

◦ La possibilité d'inscrire de droit des titres à finalité professionnelle

Pour beaucoup de fédérations, la procédure des CQP est trop longue. Il en est de même pour la procédure des titres inscrits sur demande (proche de celle des CQP). De plus, certaines fédérations sont attachées au fait que la fédération soit dépositaire de la certification.

En ouvrant la possibilité aux fédérations délégataires de délivrer des certifications, celles-ci pourraient ainsi délivrer des certifications, en l'occurrence des titres, au nom de l'Etat (en vertu de leur prérogative de puissance publique).

◦ L'habilitation des formations ouvertes par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports

L'avis des fédérations n'est pas forcément sollicité en matière d'habilitation des formations ouvertes par les Directeurs Régionaux. Or, les fédérations connaissent les besoins en encadrement de leurs disciplines sur l'ensemble du territoire.

Le Directeur régional, quant à lui, a une vision plus économique et sociale de son territoire.

Les intérêts n'étant pas concomitants la cartographie des formations, aujourd'hui, ne répond pas nécessairement aux besoins de formation nécessaire au développement des politiques fédérales.



II. Résolution

Le CNOSF formule trois propositions relatives à la modification du Code du sport pour renforcer le rôle des fédérations en matière de formation et de certification

• Proposition 1 :

Ajout d'un 3ème paragraphe à l'article L.211-2 du code du sport (partie législative) :
 « Les certifications délivrées au nom de l'Etat ou inscrites sur demande et portant sur l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération ne peuvent être créées qu'après avis, de la ou des fédération(s) concernée(s), porté par le CNOSF »

• Proposition 2 :

Ajout d'un 4^e à l'article L.131-15 (partie législative)
 « Les fédérations délégataires :
 1° Organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux ;
 2° Procèdent aux sélections correspondantes ;
 3° Proposent l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut niveau, sur la liste des sportifs espoirs et sur la liste des partenaires d'entraînement ;

4° Organisent les formations de l'encadrement technique de leurs disciplines et délivrent les certifications obtenues à l'issue des formations qu'elles mettent en place. »

Ajout d'un 3^e à l'article L.131-16 (partie législative) :

1° Les fédérations délégataires édictent :

2° Les règles techniques propres à leur discipline ;

3° Les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à leurs licenciés ;

4° Les modalités de certifications de leurs encadrements techniques en lien avec les formations qu'elles assurent. »

Ajout d'un 5^e à l'article R.131-32 (partie réglementaire)

« Les règles techniques édictées par les fédérations sportives délégataires comprennent :

1° Les règles du jeu applicables à la discipline sportive concernée ;

2° Les règles d'établissement d'un classement national, régional, départemental ou autre, des sportifs, individuellement ou par équipe ;

3° Les règles d'organisation et de déroulement des compétitions ou épreuves aboutissant à un tel classement ;

4° Les règles d'accès et de participation des sportifs, individuellement ou par équipe, à ces compétitions et épreuves ;

5° Les modalités de certifications de leurs encadrements techniques en lien avec les formations qu'elles assurent. »

• Proposition 3 :

Création de l'article R.212-7 (partie réglementaire)

« Le Directeur Régional délivre et notifie l'habilitation des organismes chargés de la mise en œuvre des formations relatives à toute certification permettant l'encadrement des APS contre rémunération. Il doit au préalable recueillir l'avis de la ou des fédérations concernées par la dite certification. Dans l'hypothèse où la décision du Directeur Régional concernant l'habilitation est contraire à l'avis de la ou des fédérations concernées, il doit motiver sa décision et solliciter l'arbitrage de la Direction des Sports. »





Insertion par le sport 1981-2002: 20 ans de politiques publiques au MJS.

Sollicité par Claude Lernould et Daniel Gaime, je dois avouer qu'en qualité d'ancien rédacteur en chef du Snaps Infos, ce n'est pas sans une certaine joie, voire émotion que j'ai accepté de retrouver les colonnes d'une revue à laquelle je suis resté fidèle. Vos deux éminents représentants venus en novembre passé, aux côtés de quelques anciens, m'encourager lors de la soutenance de mon doctorat, ont en effet dû juger, après plus de trois heures et demie de débats, de l'« opportunité » du propos. Aussi, m'ont-ils demandé de synthétiser quelques réflexions et de les mettre en perspective avec votre actualité. L'exercice n'est pas simple, j'espère que j'aurai su être à la hauteur.

Outre l'exposé de quelques éléments de ce travail, l'ambition est également de contribuer humblement à porter un regard prospectif sur l'évolution des politiques conduites par l'institution au sein de laquelle j'ai commencé une longue carrière de fonctionnaire⁽¹⁾, en qualité de professeur de sport en septembre 1997.



Un parcours de formations en lien avec une histoire personnelle

Deux raisons ont orienté mon choix sur la thématique des politiques sportives d'insertion par le sport conduites par le MJS entre 1981 à 2002.

Mes aspirations sont à repérer dans une histoire familiale et dans mon itinéraire professionnel dans le champ des pratiques sportives. Concernant l'intérêt pour la question des catégories de publics⁽¹⁾, il s'agit d'abord de l'émergence d'une sensibilité aux personnes porteuses de handicap. Dès mon plus

jeune âge, la présence à mes côtés d'un « ex très sportif » valide devenu handicapé sédentaire, a intégré dans mon univers, le couple Handicap et Sport. En mûrissant, cette question de l'exclusion de certains des pratiques sportives s'est enrichie durant mon parcours de formation à Jeunesse et Sports puis à l'Université. Elle s'est ouverte à une réflexion sur d'autres publics: jeunes des quartiers difficiles, milieu carcéral, toxicomanes, malades mentaux.

S'agissant de la thématique des politiques publiques sportives et plus particulièrement celles du MJS, nommé sur un poste de conseiller d'animation sportive à la DDJS de Haute-Corse, je découvre alors le quotidien d'un service déconcentré. Oublié alors l'oral 2 de l'admission au concours de professeur de sport où le sujet tiré au sort me suggérait de présenter à une promotion de TC 2ème degré l'organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. En effet, si l'organisation peut-être représentée sous la forme d'un schéma, cette même organisation est aussi un univers social dans lequel sont présents des femmes et des hommes avec leurs cultures et leurs valeurs respectives, leurs

stratégies, leurs motivations, leurs niveaux d'intervention territoriale, leurs enjeux de pouvoirs... La simplicité du dessin devient alors fort complexe, les réponses apportées à un jury de concours, aussi exigeant et pertinent soit-il, ne suffisent plus!

Prédisposé à agir, comme se plaisent à le souligner certains sociologues, bien que non excellent nageur, j'ai plongé!

C'est donc, après cinq merveilleuses années d'observation participante passées dans ce service, enrichies par de nombreux débats et échanges au sein du conseil national et du bureau du SNAPS, que je décide d'une mise à distance en sollicitant un détachement.

L'insertion par le sport vue autrement

En 2002, quand je débute ce travail, le thème de l'insertion par le sport n'est pas original en soit. Cependant, l'approche sociopolitique retenue permet un éclairage singulier sur le traitement que met en œuvre le MJS entre 1981 et 2002 pour répondre, dans un contexte économique difficile, aux exigences d'insertion souhaitées par les

¹-Deux catégories de publics sont traitées dans ce travail: personnes handicapées et jeunes des « quartiers difficiles ».



responsables politiques en charge de la conduite des affaires du pays. En ce début des années 1980, l'insertion apparaît comme le label qui désigne les réponses étatiques aux différents maux de la société et ce plus spécifiquement dans les nouvelles politiques sociales.

Parmi le large panel d'activités retenues pour favoriser l'insertion, le sport va occuper une place privilégiée, eu égard aux valeurs et vertus⁽²⁾ qui lui sont naturellement attribuées, bien que non discutées d'ailleurs, ce qui à mon sens n'est pas sans poser problème. Le MJS n'est pas la seule institution à mobiliser le support « pratiques sportives ». Cependant, son champ de compétences rend « légitime » son intervention. Parmi les bénéficiaires des mesures d'insertion par le sport, deux catégories de publics sont alors identifiables: les personnes handicapées et les jeunes des quartiers « difficiles »⁽³⁾.

La justification d'une analyse comparée de deux catégories de publics aussi éloignées, se trouve dans la lecture de documents officiels du MJS. Sur la période étudiée, on repère l'identification par l'institution d'un certain nombre de populations. Parmi celles-ci, l'usage de la juxtaposition - insertion/intégration et sport - n'est utilisé que pour les seuls jeunes des quartiers « difficiles » et les personnes handicapées.

La volonté de l'étude est d'investiguer à la fois l'échelon national, lieu où est élaborée l'action ministérielle et les échelons locaux chargés de

la mise en œuvre de la politique définie au sommet.

Quatre axes de questionnements ont été privilégiés: la question de la hiérarchisation des publics dans la mesure où le champ politique est un champ saturé⁽⁴⁾, la question du phénomène de disjonction entre d'une part le niveau national et d'autre part le niveau local, la question des approches publiques de l'exclusion mobilisées et enfin celle des cultures professionnelles et de leurs concurrences.



Les dispositifs méthodologiques et corpus

Les corpus retenus permettent d'éclairer les deux échelons, national et local. Leurs traitements méthodologiques relèvent d'une approche quantitative.

S'agissant de l'approche nationale, la méthodologie repose sur une analyse thématique classique des instructions ministérielles élaborées entre 1981 et 2002, sur une analyse de contenu des notes

d'orientations FNDS de la même période et des catalogues de formation continue.

Pour l'approche locale, une étude secondaire de deux états des lieux réalisés par l'administration centrale⁽⁵⁾ a été effectuée. Elle a été complétée par une enquête réalisée par questionnaires auprès des services déconcentrés du MJS.

Une approche qualitative a également été mobilisée en deux temps. D'abord 5 entretiens exploratoires auprès d'experts, puis 9 entretiens semi-directifs, à partir de questions guides personnalisées.

Les résultats

Je ne présenterai ici que quelques éléments qui peuvent intéresser directement la profession, son évolution et ses combats syndicaux. Je rappelle, pour mémoire, qu'il convient de lire ces résultats en les replaçant dans la perspective historique qui est la leur: 1981-2002. En effet, certains aspects se sont quelque peu modifiés ces 5 dernières années dans la prise en compte de ces publics.

Ce qui est frappant dans les résultats obtenus, c'est finalement le peu d'intérêt porté sur le fond par l'institution à ces publics. Il faut cependant distinguer d'une part les jeunes des quartiers populaires et d'autre part les personnes handicapées. Il existe en effet un principe de hiérarchisation des publics qui s'explique par les urgences sociales et la dangerosité « présumée » des jeunes issus des quartiers « difficiles ».

S'agissant des jeunes des quartiers

2- Socialisatrices, éducatives, cathartiques,...

3- Avec toutes les précautions auxquelles nous invite la sociologie urbaine.

4- Les problèmes étant trop nombreux à traiter, la sphère politique est confrontée à l'obligation de hiérarchiser les priorités, tant du point de vue des mesures que des catégories de bénéficiaires.

5- Insertion par le sport (2000) et Accessibilité des pratiques sportives pour les personnes handicapées (2002).



populaires, si on repère sur l'ensemble de la période une prise en compte, laquelle s'inscrit selon une approche interministérielle, on note que cette dernière prend des proportions exacerbées lors des moments de crises sociales. Face à la « flambée » des banlieues, le sport est appelé au secours en toute urgence : les personnels sont mobilisés, des dispositifs mis en place (se superposant même), des financements dégagés, selon des logiques d'insertion sociale et d'insertion professionnelle. Associations sportives et collectivités sont invitées à se joindre à l' « équipe de secours », non sans quelques divergences parfois. Le calme revenant, l'engagement s'estompe, la préoccupation devient secondaire même si elle est présente, notamment au travers de la politique de la ville. Pourtant, la qualité de l'engagement des personnels n'est plus à démontrer, un rapport de l'Inspection Générale relevant « [...] l'engagement des services a été total » ; « [...] la réaction rapide et intelligente des services » ; « [...] un travail de médiation exemplaire » tout en déplorant des difficultés : « [...] les mesures de suppression d'emploi », « hémorragie des personnels » et « disparition systématique des hommes de terrain que sont les conseillers de secteur »⁽⁶⁾.

Il faudra ensuite attendre 1995 pour que la notion d'insertion soit affirmée par une instruction ministérielle ! Les premières révoltes n'ont-elles pas eu lieu dès l'été 1981 ? En 1998, des référents insertion par le sport sont nommés dans les services. Ils réclament des moyens financiers et des actions de formation continue pour que l'insertion ne demeure pas un vain mot... Il ne suffit pas d'afficher une

6 - Berche G. Été 1991 : mesures mises en place par le Ministère de la jeunesse et des sports, Rapport au Ministre, MJS, Paris, 1991.

politique nationale au niveau local par la nomination de référents, encore faut-il dégager les moyens de fonctionner pour la mettre en œuvre et lui permettre de rayonner. Peut-être faudrait-il aussi qu'au sein de l'administration centrale cet axe politique ne fasse pas l'objet de « luttes » entre deux directions aux cultures et approches relativement opposées sur ce thème. L'ancrage d'un dossier d'une telle importance ne peut supporter le flou et l'itinérance. La différence de sensibilité sur la façon de considérer les APS-sport éthique/sport outil - est également perceptible dans les services déconcentrés. Elle mobilise des cultures professionnelles différentes et des partenaires d'univers distincts qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble.

Les personnes handicapées sont, quant à elles, pendant très longtemps, trop longtemps, restées en marge des préoccupations du MJS. Pourtant dès 1982, André HENRY s'est attaché à poser notamment la question de leur participation sociale en termes d'accessibilité aux équipements sportifs. Force est de constater que cette question n'a pas été réglée. N'aurait-on que trop peu fait ?

Pourtant en 1984, la Loi relative à l'organisation et la promotion des APS⁽⁷⁾ inscrit l'obligation d'inclure dans les programmes de formations des professionnels des APS, un « enseignement sur le sport pour les handicapés ». Informer, sensibiliser pour organiser et promouvoir : oui, mais à condition que la mesure soit mise en œuvre au niveau local, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cet amer constat. En premier lieu, il existe, du moins dans la symbolique, une disjonction de compé-

7 - Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, dite Loi Avicé.

tences qui réside entre handicap et sport⁽⁸⁾.

La difficile intégration des athlètes paralympiques au sein de la préparation olympique est une excellente illustration de cette question. Évoquée dès 1998, elle ne sera effective, eu égard à de nombreuses résistances internes, qu'en 2005 du fait d'une culture « sportivo centrée⁽⁹⁾ » !

Une autre piste d'explication renvoie au manque de connaissances, de compétences et/ou de prédispositions à agir de la profession. La disparition, quelle qu'en soit la raison, d'un collègue investi sur ce public peut conduire à l'abandon de cet axe de politique publique comme l'évoque cette déclaration recueillie dans un questionnaire et destinée à justifier l'absence d'action du service sur la thématique du sport et du handicap : « Nous n'avons plus de CTS Sport Adapté ».

Mais la présence d'un spécialiste n'est pas toujours non plus la garantie d'une mise en œuvre de la politique nationale définie. Il m'a été permis d'observer que dans certaines régions, pourtant dotées d'un cadre technique spécialisé, la formation sur la thématique « sport et handicap » n'est pas forcément effective. Les stratégies de préservation d'un espace d'action, professionnel ou autre d'ailleurs, sont un processus classique observé par les travaux de la sociologie des organisations et de l'action publique.

Le travail a mis en évidence qu'il n'existait pas un local mais des

8 - La logique compétitive pour les personnes handicapées qui repose sur une adaptation des pratiques dans le but de faciliter les conditions de la réussite, remet en cause la logique sportive classique où ce sont les prédispositions personnelles qui sont les conditions de la réussite pour les sportifs.

9 - Terme utilisé à plusieurs reprises par un agent de l'administration centrale lors d'un entretien



« local(s) ». Certains territoires ont donc su et/ou pu, en fonction de contextes locaux singuliers, mettre en œuvre une politique dynamique et originale sur cette thématique de l'insertion par le sport, ce qui prouve que des solutions performantes sont possibles en la matière.

Un autre aspect nous semble porteur d'espoir. À la suite des réflexions engagées par l'équipe de M.G. Buffet, une rationalisation de l'action publique semble s'être mise en place, notamment avec la création de pôles ressources, de postes de correspondants au sein de l'administration centrale, de référents régionaux, départementaux et avec la mise en place d'une formation continue.

Mais cela suffira-t-il, si le référent départemental ou régional est également en charge d'un nombre incalculable d'autres dossiers? Dans ce cas, ne retombe-t-on pas dans les travers de la communication politique?

Libérons les énergies pour relever le défi posé par la Loi sur le sport

Dire que le sport est éducatif, qu'il favorise la citoyenneté, communiquer sur le sujet est une chose. Prendre en considération cette possibilité d'éducation, de construction d'une citoyenneté par les pratiques sportives relève d'un tout autre challenge, celui d'une véritable exploitation du potentiel éducatif du Sport pour tous, slogan dont l'institution fait grand usage depuis si longtemps.

À l'heure où la RGPP sévit sans discernement au seul bénéfice d'économies budgétaires mais au grand mépris de l'intérêt de la population et du travail des fonctionnaires, au moment où les représentants des plus hautes instances sporti-



ves nationales⁽¹⁰⁾ s'émeuvent du recul du soutien de l'État dans leur conquête du « graal olympique », objectif pourtant encore dominant dans la pensée ministérielle⁽¹¹⁾, on peut et on doit s'inquiéter sur le devenir d'un aspect des politiques publiques sportives dont l'enjeu est beaucoup plus sociétal. Équité, égalité des citoyens ne seraient-ils que des slogans creux, des indicateurs de renoncement du point de vue de l'action de la République?

Il faut en finir avec la politique de communication et élaborer une véritable action publique au profit de tous comme le suggère la Loi sur le sport dans son article 1er. Si tel est le réel souhait de l'État, laissons alors s'exprimer des professeurs de sport, pour certains en déshérence dans un univers administratif qui s'éloigne de plus en plus de leur pertinence, de leurs savoir-faire et expertise professionnels. Libérons leurs énergies, leurs compétences et laissons-les innover pour une ambition renouvelée, pour un pro-

jet politique porteur de sens dans une société française aujourd'hui plutôt morose.

Au-delà des deux catégories de publics évoquées dans ce travail, des espaces d'interventions sont à inventer autour de publics en « émergence » : femmes, seniors...

Pour cela, il faudra accepter de sortir d'un cadre d'action, à mon sens trop rigide - sans le mouvement sportif⁽¹²⁾ point de salut! - et de revisiter les fondements culturels de la profession. Une autre idée du sport, en quelque sorte... L'heure n'est-elle pas à l'ouverture?

Mais peut-on encore, ou du moins, a-t-on encore le droit de penser loisirs, culture quand un temps de travail hebdomadaire de 48 heures est envisagé par le gouvernement? À cette dose, le travail, pour ceux qui en ont un, aura à lui seul un effet cathartique!

Ludovic Martel

10- cf. les prises de positions de certains présidents de fédérations sportives comme celui de la FFA par exemple, du président du CNOSE...

11 - Il suffit d'observer les affectations et répartitions budgétaires.

12- Je pense ici particulièrement à la référence exclusive aux seules fédérations délégataires.



Déroulement des travaux

Dans un contexte politique et syndical en pleine mutation (mise en œuvre de la RGPP, évolution de la fonction publique, ouverture du chantier sur la représentativité syndicale, débat sur la gouvernance du sport, CNDS...), le SNAPS a vécu un congrès dense, avec une participation record de collègues préoccupés par l'avenir de leurs missions.

L'équipe du Languedoc-Roussillon, coordonnée par Michel MOREAU, avait choisi d'organiser ce congrès dans un lieu hautement symbolique: FONT-ROMEU!

Lieu où se sont préparées de nombreuses victoires internationales (d'ailleurs nous y avons rencontré quelques sélectionné(e)s pour les prochains Jeux), établissement construit en 1968 (autres temps, autres mœurs!), symbole d'une collaboration entre l'éducation nationale et jeunesse et sports, qui ressemble parfois à une « usine à gaz » sans gaz (les insuffisances financières des uns s'ajoutant aux insuffisances financières des autres...).

Le Centre national d'entraînement en altitude (CNEA) nous a accueillis avec enthousiasme, facilitant ainsi nos travaux qui s'avé-

rent denses, passionnés, parfois tendus, toujours sérieux.

Ajoutons à tout cela une participation record à un Congrès national (58 personnes) et un seul invité présent: le secrétaire général de l'UNSA-Education, Patrick GONTHIER.

20 mai (après midi): des rapports largement adoptés et des questions des régions

Le rapport moral de notre secrétaire général, Claude LERNOULD, a été adopté à 95,6 %, tandis que le rapport financier de Stéphane PASSARD recueillait 94,1 % des voix.

Dans le droit fil du résultat aux élections aux CAP (où le SNAPS avait obtenu plus de 76 % des

voix), les collègues confortent la ligne directrice de notre syndicat et ses prises de position récentes.

(voir en pages 11 à 14 les compléments aux rapports moraux et financiers présentés au congrès)

Les délégués des régions (18 régions métropolitaines représentées, plus la Guadeloupe) ont abordé des questions autour de l'information aux syndiqués et aux non-syndiqués, les conséquences de la RGPP sur les postes créés au niveau départemental et l'absence de concertation avec la hiérarchie, l'évolution de notre revue SNAPS-INFOS, les différences notables du montant des indemnités de sujétions en fonction du corps (et non en fonction du travail effectué)...

Mais la palme est revenue à la section du Nord-Pas de Calais, qui, par trois questions précises (la syndicalisation, l'adhésion à l'UNSA-Education et l'appellation de notre syndicat) déclencha des échanges toniques et des interrogations de fond.

20 mai (fin d'après midi): un nouveau conseil national

396 électeurs sur 641 syndiqués à jour de leur cotisation ont élu les 12 membres du Conseil national qui étaient à renouveler, soit un taux de participation de 61,8 % (contre 59,7 % en 2006 et 55,7 % en 2004).

Ces deux chiffres en augmentation (nombre de syndiqués et pourcen-





tage de votants) indiquent bien l'intérêt croissant de nos collègues pour les actions syndicales passées et à venir.

(voir pages 16 et 17 la composition du nouveau conseil national)

20 mai (soir) : présentation des thèmes du congrès

Le Bureau national avait retenu trois thèmes qui devaient aider le nouveau Conseil national et le nouveau Bureau national à avoir un mandat clair pour les futurs combats et négociations :

☞ Le dispositif formation/certification de l'encadrement des APS, son évolution et la place des PTP sport dans ce dispositif en mutation (présenté par Jean Paul KRUMBHOLZ) ;

☞ L'évolution des textes qui régissent les missions des PTP sport, en particulier les CAS (présenté par Stéphane PASSARD) ;

☞ L'avenir des missions des CREPS (présenté par Roland GENEST).

Ces trois thèmes ont fait l'objet d'un travail en commissions toute la journée du lendemain.

21 mai (matin) : changement de programme

Le mouvement de grève, déclenché par l'ensemble des syndicats au sujet de l'évolution du nombre d'annuités pour les retraites, annoncé pour le lendemain (22 mai), nous a obligés à revoir complètement notre ordre du jour.

Nous fûmes amenés à supprimer le moment de détente et à concentrer sur deux jours les travaux qui, d'ordinaire, se déroulent sur trois jours.

Le congrès a commencé par ratifier la proposition du nouveau Conseil national concernant la désignation du Secrétaire général ; c'est sans surprise (et sous les applaudissements) que Claude LERNOULD poursuit son mandat (pour la période 2008-2010) qu'il déclara être le dernier.

Dans la foulée, le nouveau Bureau national fut présenté *(voir pages 21 et 22)*.

La fin de la matinée fut consacrée aux travaux des commissions *(voir comptes rendus finaux pages 18 à 20)*.

21 mai (après midi) : intervention de Patrick GONTHIER

Le secrétaire général de notre fédération (UNSA-Education), s'est déplacé à Font-Romeu, et fit un tour d'horizon général de la situation syndicale, insistant sur les enjeux actuels de la représentativité syndicale, mais aussi, plus en interne, sur les rapports intersyndicaux au sein de la coordination « jeunesse et sports ».

(vous trouverez en page 23 les grandes lignes de son intervention).

21 mai (fin après midi) : modifications statutaires

Le bureau national avait prévu de toiler les statuts de notre syndicat à l'occasion de ce congrès.

La question relative à la modification du nom de notre syndicat provoqua un débat fort vif. Le libellé porté par une section régionale a été majoritairement rejeté.

22 mai : « sauve qui peut »

Après une soirée catalane très conviviale où se firent particulièrement remarquer les retraités, chaque congressiste, à la recherche d'informations fiables, tenta de rentrer chez lui dans des conditions qui, du fait de la grève, ne correspondirent pas du tout aux prévisions de début de semaine.

Aux dernières nouvelles, personne n'est resté à Font-Romeu...

Gérard Letessier





Complément au rapport d'activité 2006 – 2008

Le PPP de l'INSEP :

Si, lors de la publication de notre rapport d'activité, le rapport du commissaire de la République nous était favorable, le tribunal administratif n'avait pas rendu ses conclusions définitives au sujet du recours que nous avons intenté au sujet du défaut de consultation des CTP ministériel et d'établissement à propos du projet de Partenariat public-privé à l'INSEP.

Depuis, c'est chose faite, puisque le 1er mars 2008, le tribunal a annulé la décision du ministre de la jeunesse et des sports de signer le contrat de PPP de l'INSEP et enjoint au ministre de rechercher la signature d'un avenant au contrat, soumis « à l'avis préalable des comités techniques paritaires intéressés ».

Du fait de la situation politique issue des urnes, ce jugement ne changera pas la donne quant à la mise en œuvre de ce PPP. Cependant, cette victoire que nous avons remportée avec l'UNSA-Education qui était requérante avec les représentants désignés par elle pour siéger au CTPM et au CTP de l'établissement, constitue une belle jurisprudence en matière de dialogue social. Le tribunal administratif a en effet considéré :

- que les représentants des personnels avaient bien « qualité pour demander l'annulation de cette décision » puisqu'ils représentent des personnels dont la décision de conclure un contrat de PPP « affecte

les conditions de travail et d'emploi »... ;

- « qu'aux termes de l'article 12 du décret du 28 mai 1982, les CTP connaissent des questions et des projets de textes relatifs : 1° aux problèmes généraux d'organisation des administrations, établissements ou services ; 2° aux conditions générales de fonctionnement des administrations et services ; ... 5° à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration



concernée ; ... 9° à l'évolution des effectifs et des qualifications » ;

- que les représentants des personnels ont été privés de leur droit à émettre, en temps utile, un avis sur la décision attaquée.

Voici donc des considérations qui seront fort utiles à nos représentants dans les différents CTP lorsqu'ils exigeront d'être consultés sur les projets qui les concernent !

Point sur la syndicalisation :

Au 31/12/2007 nous étions 695, en légère progression par rapport à l'année précédente (+24). Les perspectives 2008 sont bonnes puisque dès le mois de mai nous avons dépassé de quelques unités les 661 adhérents enregistrés au 31/08/2007.

Quelques éléments chiffrés concernant à ce jour la syndicalisation au SNAPS :

- * 23 % des professeurs de sport sont syndiqués ;
- * 17 % des CTPS sont syndiqués ;
- * 26,8 % des collègues détachés sur emploi fonctionnel de direction sont syndiqués ;
- * 24,5 % des CAS sont syndiqués ;
- * 18,4 % des CTR sont syndiqués ;
- * 15,6 % des formateurs affectés en établissement sont syndiqués ;
- * 11,1 % des DTN, CTN et EN sont syndiqués ;
- * 22,3 % des collègues femmes sont syndiqués ;
- * 19,6 % des collègues hommes sont syndiqués ;
- * 20,2 % des collègues âgés de 46 ans et plus sont syndiqués ;
- * 20,5 % des collègues âgés de moins de 45 ans sont syndiqués ;

Point sur le dossier des formations :

Nous avons produit récemment deux notes d'analyses et de propositions concernant les formations et qualifications du champ de l'encadrement sportif afin de répondre



aux sollicitations du Professeur Jean BERTSCH dans le cadre du rapport qu'il devait rendre pour une réorganisation de l'offre publique de formation dans le secteur de l'activité physique, du sport et de l'animation.

Devant l'urgence de l'échéance, le bureau national a, au-delà de la synthèse des mandats existants, pris des positions concernant sa conception de l'avenir des formations et qualifications dans le champ de l'encadrement des APS. Nous avons donc tenu à mettre cette question à l'ordre du jour de notre congrès, de manière à contrôler que nous partagions tous la même vision sur le sujet.

Point sur l'évolution du paysage syndical:

La quasi-totalité des dirigeants syndicaux a appris par la presse, « un beau matin » en se rasant, l'existence d'un projet de fusion entre l'UNSA et la CGC, destiné à faire face à la « position commune » signée entre le MEDEF, la CGT et la CFDT. « Position commune » sur la représentativité syndicale encouragée par le gouvernement

et qui n'a d'autre objectif que de recomposer le paysage syndical du côté des salariés, entre, « pour faire vite », un pôle contestataire et un pôle réformiste...

Dès le lendemain, notre fédération l'UNSA-Education réunissait son exécutif national en séance extraordinaire pour faire le point sur une situation d'autant plus choquante que le Secrétaire général de la première fédération de l'UNSA découvrait, semble-t-il lui aussi, l'existence de ces « discussions ». Apparemment, notre Union n'en finit pas de décliner à sa manière le thème du « meurtre du père »... En bref, la quasi-totalité des syndicats qui représentent essentiellement des cadres s'est indignée de la démarche et a dénoncé le grand écart entre les valeurs portées par l'UNSA-Education et la CGC, tandis que le SE et A & I⁽¹⁾, les deux poids lourds de la fédération, manifestaient le désir de sauver la représentativité de l'UNSA dans « le secteur interprofessionnel » et n'étaient pas opposées à poursuivre

1- « Syndicat des enseignants » et « Administration & Intendance »

des discussions qui: « de toute façon n'engageaient à rien »...

Au final il fut acté que l'UNSA-Education n'acceptera pas d'accord qui ne respectera pas la charte des valeurs fondamentales de l'UNSA. Elle veillera en outre à ce que rien ne soit signé sans que la fédération soit dûment saisie de projets qu'elle soumettra à ses instances délibératives après que les syndicats qui la composent aient eux-mêmes consulté les leurs...

Une telle recomposition du paysage syndical nous contraindrait à reconsidérer la question de notre représentativité et de notre adhésion à un ensemble plus vaste au service des intérêts et des valeurs que nous défendons.

Point sur l'avancée de la RGPP:

La réorganisation de l'administration centrale va dans le bon sens car elle clarifie les choses en responsabilisant la direction des sports sur la thématique des formations/qualifications qui sont des questions déterminantes pour l'avenir du sport français.

Les « fonctions support » seront à l'avenir gérées par une direction résultant de la fusion de la DRHACG et de son équivalent au Ministère de la Santé. Dans cette perspective, il est essentiel que la direction des sports soit, au-delà du suivi des relations fédérales, missionnée pour impulser une réelle politique du sport éducatif pour tous. Dans cette logique, la réforme du « BOP sport » paraît indispensable afin d'intégrer clairement le budget destiné à financer les ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du « programme sport ».



L'échelon régional serait regroupé au sein d'une « Direction régionale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports » laquelle aurait la surface suffisante pour constituer un

« pôle ». Le rattachement de principe au concept de cohésion sociale plutôt qu'à celui d'éducation n'est pas sans présenter quelques dangers de nouvelles dérives pour l'exercice des missions auxquelles nous sommes attachés. Il nous faudra y veiller !



La « préfectoralisation » de nos services départementaux est annoncée sans qu'aucune précision

d'organisation ne soit arrêtée à ce jour. Les services qui en résulteront seront inéluctablement « recentrés » sur des missions dites « de protection de l'usager » à travers le suivi administratif et les affaires réglementaires: déclarations, autorisations, contrôle et inspection.

Notre mandat, consistant à revendiquer l'affectation de tous les cadres techniques et pédagogiques au niveau régional, apparaît donc aujourd'hui dans toute sa pertinence prémonitoire.

Claude Lernould

Complément au rapport financier

Cotisations syndicales

Le congrès national a approuvé à l'unanimité la proposition du Bureau national de ne pas appliquer d'augmentation du tarif des cotisations pour les années 2009 et 2010, bien que notre fédération, l'UNSA éducation, augmente, elle, chaque année, le montant de notre participation à la vie fédérale (26,15 € par syndiqué en 2008).

Dans un contexte de non-revalorisation de nos rémunérations et d'accélération de l'inflation, cette

décision courageuse ramène l'évolution du coût de l'adhésion à moins de 0,5 % par an depuis 2002.

Le budget prévisionnel des deux prochains exercices ne sera maintenu à l'équilibre qu'à la double condition d'une gestion rigoureuse des postes de dépenses et à un effort accru de syndicalisation de nos jeunes collègues.

Observons enfin qu'avec cette décision, la cotisation au SNAPS est de loin la moins chère qui soit proposée par l'ensemble des organisations syndicales de notre secteur.

Ristournes régionales:

Le congrès a également adopté à l'unanimité l'augmentation de 10 € à 15 € par syndiqué et par an du montant de la ristourne octroyée aux sections régionales, dans la limite d'un solde du compte régional de 750 €.

Stéphane Passard
Trésorier national.



Résultats des votes

VOTES DES SYNDIQUES

Vote du rapport d'activité

Inscrits :641
 Votants :395
 Nuls et blancs : 5
 Exprimés :390
 POUR :372
 (95,6 %)
 CONTRE : 2
 Abstention : 16

Vote du rapport financier

Inscrits :641
 Votants :393
 Nuls et blancs :6
 Exprimés :387
 POUR :364
 (94,1 %)
 CONTRE : 2
 Abstention : 21

VOTES DU CONGRES

Élection des vérificateurs aux comptes (élus pour deux ans)

Michèle LECLERCQ (Ile de France)
 André PERROT (Midi Pyrénées)
 Unanimité POUR

Quitus au trésorier

Voté à l'unanimité des délégués
 moins deux abstentions.

Tarifs des cotisations

Pas d'augmentation des cotisations
 pour la période 2008 – 2010.
 Unanimité POUR

Élections au conseil national

Inscrits :641
 Votants :396
 (61,8 %)
 Nuls et blancs :61
 Exprimés :335

Sont élus :

MAUS Marie Annick 326 voix
 DUCLOZ Lionnel324 voix
 GAIME Daniel 324 voix
 GEHIN Jean Michel 321 voix
 LAVALLEZ Vincent319 voix
 DELAFOLIE Marie Hélène318 voix
 COLCHEN Joël 310 voix
 KRUMBHOLZ Jean Paul305 voix
 ANDRACA Carole303 voix
 NARDIN Bertrand 290 voix
 CHAMPION André289 voix
 TALON Jean François273 voix

Budget prévisionnel 2008 - 2010

Voté à l'unanimité des délégués
 moins deux abstentions.

Reversement aux sections régionales

Passage de 10 € par syndiqué à 15 €, dans
 la limite de 750 € par section.
 Unanimité POUR



LES CONGRESSISTES





Le nouveau conseil national

Prénom: Carolle
7 août 1960
Île de France
CTPS
CTR Natation
DRDSJ Ile de France

Nom: ANDRACA



Prénom: Marc
9 août 1977
Basse Normandie
Professeur de sport CN
CAS
DRDJS du Calvados

Nom: COLLYER



Prénom: Franck
28 octobre 1965
Midi Pyrénées
Professeur de sport CN
CAS
DDJS Ariège

Nom: BAUDE



Prénom: Marie-Hélène
26 septembre 1949
Picardie
Professeur de sport CN
CAS
DDJS de l'Oise

Nom: DELAFOLIE



Prénom: Philippe
24 mars 1966
Bourgogne
Professeur de sport CN
CAS
DDJS de la Nièvre

Nom: BISSONNET



Prénom: Lionnel
24 novembre 1968
Pays de la Loire
Professeur de sport CN
CAS
DDJS de la Mayenne

Nom: DUCLOZ



Prénom: Yves
10 février 1966
Languedoc Roussillon
Professeur de sport CN
CAS
DRDJS Hérault

Nom: CABON



Prénom: Daniel
27 juin 1950
Auvergne
Professeur de sport HC
CAS
DRDJS Clermont-Fd

Nom: GAIME



Prénom: André
9 avril 1951
Corse
Professeur de sport CN
Directeur adjoint
CREPS d'Ajaccio

Nom: CHAMPION



Prénom: Jean -Michel
7 février 1959
Lorraine
Professeur de sport CN
CAS
DDJS des Vosges

Nom: GEHIN



Prénom: Joël
13 avril 1951
Île de France
Professeur de sport HC
CTN Natation
DRDJS d'Île de France

Nom: COLCHEN



Prénom: Alain
20 mars 1954
Basse Normandie
Professeur de sport CN
CAS
DRDJS du Calvados

Nom: JEHANNE





Prénom: Jean-Paul
11 mai 1957
Île de France
CTPS
Contrat PO Athlétisme
administration centrale

Nom: KRUMBHOLZ



Prénom: Marie-Annick
24 juillet 1962
Bretagne
Professeur de sport CN
CAS
DDJS Morbihan

Nom: MAUS



Prénom: Vincent
3 juillet 1980
Nord Pas de Calais
Professeur de sport CN
CAS
DRDJS de Lille

Nom: LAVALLEZ



Prénom: Bertrand
12 août 1951
Bretagne
Professeur de sport CN
CTR Voile
DRDJS Ille et Vilaine

Nom: NARDIN



Prénom: Antoine
14 août 1981
Rhône Alpes
Professeur de sport CN
CAS
DDJS Drôme

Nom: LE BELLEC



Prénom: Stéphane
10 août 1966
Nord Pas de Calais
Professeur de sport CN
CAS
DDJS Pas de Calais

Nom: PASSARD



Prénom: Franck
31 mai 1964
Bretagne
Professeur de sport CN
Formateur
ENV

Nom: LECOMTE



Prénom: Alain
19 mars 1953
Aquitaine
CTPS
CAS
DDJS Pyrénées Atlantiques

Nom: SARTHOU



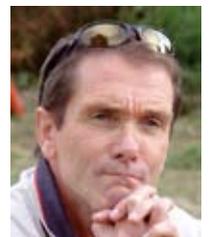
Prénom: Claude
7 juin 1957
Ile de France
Professeur de sport CN
CAS
DDJS Val d'Oise

Nom: LERNOULD



Prénom: Jean-François
10 juillet 1954
Ile de France
CTPS
CTS Voile
DRDJS Ile de France

Nom: TALON



Prénom: Gérard
10 mai 1948
Ile de France
Professeur des écoles
détaché
administration centrale

Nom: LETESSIER



Prénom: Éric
14 août 1965
Franche Comté
Professeur de sport CN
Formateur
CREPS Franche Comté

Nom: VALOGNE





Motion sur le statut des professeurs de sport

La définition des missions liées au statut des professeurs a fait l'objet de nombreux travaux et publications visant à les réaffirmer face aux dévoiements constatés au quotidien.

Si, pour les CTS, le décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 « relatif à l'exercice des missions des CTS auprès des fédérations sportives » définit parfaitement ces missions, il n'en est pas de même pour les CAS.

Aussi, face aux difficultés rencontrées par les collègues CAS dans la réalisation de leurs missions statutaires, et dans le contexte de la réforme du statut de la fonction publique, il a été proposé au congrès de travailler sur une refonte du décret N° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié, relatif au statut particulier des professeurs de sport.

Propositions de modifications du décret 85-720:

Article 2:

Le texte suivant est ajouté: « Ils sont nommés et titularisés par arrêté du ministre chargé des sports. Ils sont affectés dans les services et établissements publics relevant du ministre chargé des sports.

Les professeurs de sport en fonction dans les services et établissements relevant du ministre chargé des sports relèvent des dispositions de l'article 10 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 ».

Article 3:

Il est remplacé par le texte suivant: « Les professeurs de sport exercent leurs missions dans les services, administration centrale et établissements publics relevant du ministre chargé des sports, ou auprès des fédérations et groupements sportifs.

Ils exercent des missions d'encadrement dans le champ des activités physiques et sportives:

- conception, pilotage et intervention dans les dispositifs de formation;
- élaboration et conduite des projets sportifs;
- conseil, recherche et expertise technique et pédagogique

auprès des structures du champ des APS;

- missions de conseiller technique sportif auprès du mouvement sportif. »

Il reste à préciser à ce niveau les missions relatives à l'entraînement.



Article 4:

Le Congrès a confirmé le mandat du SNAPS demandant la suppression des options CAS et CTS dans les concours de recrutement des professeurs de sport. Cet article devra être réécrit dans ce sens.

Autres articles:

Le Congrès a donné mandat au Bureau national pour rédiger les articles suivants du décret, plus techniques. Il s'agira notamment de tenir compte de la suppression

de la notation au profit de l'évaluation avec entretien professionnel, pour conduire à un avancement unique à l'instar de ce qui se fait pour la Hors Classe des PS et les CTPS. Il faudra donc recalculer en conséquence la grille indiciaire de la classe normale.

Le Bureau national étudiera également l'opportunité de réactiver certaines dispositions transitoires, par exemple pour permettre l'intégration dans le corps de collègues qui en sont exclus depuis de nombreuses années.

Autres textes à modifier:

Le Congrès a donné mandat au Bureau national pour travailler sur un projet d'instruction ayant pour objet: « Missions, obligations de service et conditions d'exercice des cadres techniques et pédagogiques affectés dans les services déconcentrés et établissements publics relevant du ministre chargé des sports. »

Enfin, les arrêtés relatifs aux conditions d'accès et aux épreuves du concours devront être réécrits, notamment pour tenir compte de la nécessaire suppression des options CAS/CTS.



Motion pour les formations de demain

Alors que le CNOSE adoptait, lors de son AG du 23/05/08, trois motions⁽¹⁾ se rapportant à la « formation-certification » des cadres sportifs (notamment son intégration à la délégation accordée aux fédérations unisports) et que la publication du rapport⁽²⁾ BERTSCH était imminente, le Bureau national du SNAPS a souhaité actualiser ses mandats dans ce domaine.

Le Congrès a donc produit une motion d'actualité très synthétique qui complète notre position de fond, notamment la dénonciation de l'usine à gaz qui a suivi la mise en place du BPJEPS.

Étant donné l'intérêt des congressistes pour ce débat et une motion adoptée à 15 voix pour, 11 contre et 9 abstentions, le Congrès a demandé au BN de poursuivre et approfondir cette réflexion en relation avec les membres du Conseil national et les personnes ressources intéressées.

Le Congrès 2008 du SNAPS propose les modifications suivantes à l'architecture actuelle des certifications sportives.

Niveau IV

Le SNAPS propose d'intégrer à la délégation aux fédérations unisports la formation et la certification de l'encadrement des disciplines pour lesquelles elles ont obtenu cette délégation.

Cette prérogative concédée aux fédérations reste soumise à la tutelle du ministre chargé des sports, qui inscrira ces certifications au RNCP, après avoir recueilli l'avis de la CPC des métiers du sport.

Le Snaps souhaite, en outre, que le MSJSVA :

- ☞ limite cette prérogative au niveau IV et inscrive dans la convention d'objectifs que celle-ci est déléguée au DTN;
- ☞ éditte un cahier des charges clair à destination des fédérations qui ne sont pas dotées d'un DTN nommé par le ministre chargé des sports.

Le BPJEPS doit être rénové (simplifié) notamment dans ses valences d'animateurs multisports (les BPJEPS monodisciplinaires n'ayant plus d'intérêt).

Niveau III

Le SNAPS propose la création d'un diplôme mixte MESR-MSJSVA à condition que cette certification puisse :

- ☞ être délivrée par les DRDJS, notamment pour les diplômes disciplinaires, en tant qu'autorité académique à l'issue d'une formation organisée par des instituts de formation habilités par une commission mixte nationale (MESR-MSJSVA), notamment les CREPS;
- ☞ être accessible aux titulaires d'un diplôme d'encadrement des APS de niveau IV, délivré au nom du ministre chargé des sports,

- ☞ concerner d'autres fonctions que l'entraînement.

Niveau II

Le SNAPS souhaite la création d'un diplôme mixte MESR-MSJSVA à condition que le MSJSVA conserve la possibilité d'habiliter et certifier des parties intégrantes de cette certification concernant les champs :

- ☞ de l'expertise dans l'entraînement,
- ☞ de la formation de formateurs,
- ☞ de la direction d'équipes de cadres ou de structures.



1- Reproduit intégralement en page 8

2- Voir les 20 mesures préconisées en page 7



De l'avenir des CREPS...

Confronté à l'actualité des menaces de fermeture d'établissements, le Congrès du SNAPS a souhaité élaborer une réflexion concernant le fonctionnement et l'avenir des CREPS.

Éléments de contextes :

Le « Conseil de Modernisation des Politiques Publiques » du 12 décembre 2007 a positionné l'échelon régional comme le niveau de pilotage des politiques publiques de l'État sur les territoires.

Le schéma de réorganisation de l'administration centrale prévoit l'intégration du secteur de l'emploi et de la formation à la Direction des sports, laquelle intégrera la tutelle sur les établissements.

Le projet de « modernisation » du SEJSVA prévoit le renforcement de la tutelle de l'État sur les opérateurs. Dans ce cadre une évaluation des CREPS est programmée, qui pourrait aboutir à la fermeture de certains d'entre eux, particulièrement ceux qui n'accueillent pas de pôles de la filière de haut niveau (à mettre en perspective avec la refonte de la filière du haut niveau prévue à la rentrée de septembre 2008).

L'appel à des vacataires et à des formateurs rémunérés sur fonds pro-

pres est de plus en plus important. Le face à face pédagogique assuré par les professeurs de sport ne doit cependant pas devenir marginal pour garantir la qualité des formations du service public.

Éléments de réflexion :

Le CREPS est l'outil intégré de mise en œuvre des politiques sportives dans le cadre d'une action régionale globale :

☞ **Haut niveau :** les CREPS, interlocuteurs privilégiés des fédérations sportives, deviennent des centres ressources de la filière de haut niveau sur lesquels s'appuient les directions régionales pour l'accompagnement et le suivi des structures et des sportifs ;

☞ **Formation :** les CREPS sont les acteurs premiers des formations de niveaux IV et III. Ils sont les partenaires techniques et pédagogiques privilégiés pour les formations de niveau II et I. Ils mettent en œuvre les

dispositifs de formation initiale et les programmes de formation spécifiques dédiés aux « publics cibles » initiés par le MSJSVA (Parcours Animation Sport par exemple) ;

☞ **Développement des pratiques sportives tous publics :** lieu privilégié de partage et de promotion des pratiques techniques et pédagogiques à destination des « publics cibles » (Solidar'été, par exemple), ils renforcent leur fonction de « centre de ressource » au bénéfice des différents usagers du service public du sport.

Pistes d'avenir :

☞ Adapter et clarifier les relations fonctionnelles CREPS/DR permettrait de réduire conflits et concurrences contre-productives ;

☞ La réforme de l'administration territoriale de l'État devrait permettre d'opérer une rationalisation des ressources humaines et de mobiliser toutes les compétences disponibles au sein de véritables « équipes régionales de formation » et d'affecter plus de professeurs de sport et de CTPS sport en CREPS. Cette voie permettra d'offrir une meilleure garantie de qualité pour les prestations du service public de formation tout en réduisant sensiblement les dépenses de vacation.





Intervention de Patrick GONTHIER, secrétaire général de l'UNSA-Education



UNSA Education : Première fédération à jeunesse et sports

L'UNSA-Education est aujourd'hui composée de 23 syndicats, présents dans 7 ministères. Elle comptabilisait, lors de son dernier congrès, environ 100 000 adhérents.

L'UNSA-Education est la première fédération au secrétariat d'État chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Elle est la deuxième fédération chez les enseignants de l'Éducation nationale, mais la première chez les non-enseignants et dans l'enseignement supérieur.

De la révision générale des politiques publiques

Les nouveaux textes permettront de redéployer plus facilement les personnels, mais aussi de remodeler profondément le paysage de la fonction publique (redéfinition de l'architecture statutaire, recours massif à l'emploi de contractuels).

Les missions actuelles des services de l'État sont passées « au peigne fin » par des auditeurs privés qui préconiseront une réduction « tous

azimuts » de ces missions, par transferts (aux collectivités territoriales), par externalisation (PPP, délégation de service public, agences), par restructuration (fusion des services), ou par simple abandon (missions laissées au marché).

Sans oublier que cette RGPP répond à un objectif plus concret : réduire la dette de l'État (par la baisse des crédits d'intervention et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite).

De la fonction publique en général

Le rapport « Silicani », qui préfigure la future loi sur la fonction publique, porte en lui une privatisation rampante.

- ☞ constitution d'un marché de l'emploi public (choix par l'employeur des agents recrutés);
- ☞ organisation en cadres statutaires : restructuration de la fonction publique, non plus en corps, mais en 7 filières de métiers et 5 niveaux hiérarchiques.
- ☞ rémunération trinôme. Elle comprendrait trois parties : indiciaire (statutaire), fonctionnelle (sujétions liées au poste), variable (selon les « résultats »);
- ☞ développement de l'emploi « non statutaire » : contractuels de droit public pour les missions « régaliennes » ; contractuels de droit privé pour les autres emplois ; possibilité pour des titulaires de devenir contractuels ;

☞ valeurs : l'efficacité et la performance sont érigées en valeurs du service public.

De la représentativité syndicale

La position « commune » CGT/CFDT/MEDEF sur la représentativité est un simulacre de démocratie qui n'a d'autre objectif que de recomposer le paysage syndical autour de la CGT et de la CFDT, en empêchant l'émergence des nouveaux syndicats dans un premier temps, et, dans un deuxième temps, d'éliminer des petites organisations aujourd'hui représentatives.

Face à cette stratégie, l'UNSA a répondu positivement à une proposition de discussions avec la CGC, en vue d'aboutir à la création d'une nouvelle organisation. Évidemment, cette nouvelle démarche de négociations avec la CGC se fera sur la base de valeurs essentielles (valeurs laïques, valeurs d'autonomie, républicaines, européennes, démocratiques, valeurs de tolérance...). La démarche sera débattue et tranchée au congrès de l'UNSA en novembre 2009.

Des relations intersyndicales au sein de jeunesse et sports

La coordination assurée par l'UNSA-Education n'est pas facile.

Il y a trop de tensions entre les syndicats qui devraient comprendre que les combats sont ailleurs (voir ce qui est dit plus haut).

À notre demande d'intervention pour faire respecter les textes statutaires de la fédération, Patrick Gonthier s'engage à écrire au



plus vite au syndicat des inspecteurs pour leur rappeler les règles concernant les champs de syndicalisation au sein de notre fédération et leur demander fermement de s'y conformer.

Réponse aux questions des congressistes

Concernant le rapprochement avec la CGC plus

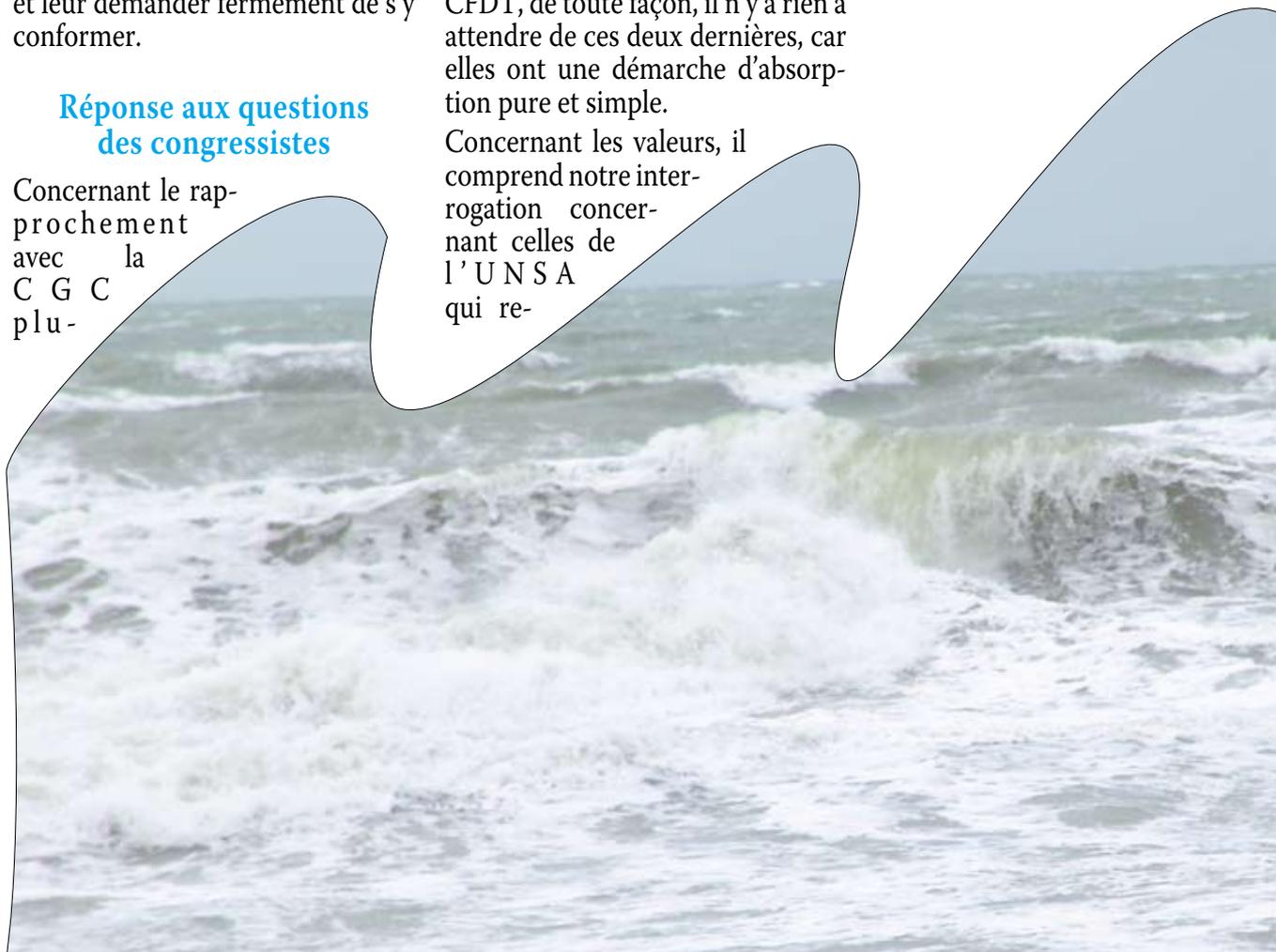
tôt qu'une autre confédération, Patrick Gonthier affirme que si l'UNSA est allée un peu trop vite et aurait dû rencontrer la CGT et la CFDT, de toute façon, il n'y a rien à attendre de ces deux dernières, car elles ont une démarche d'absorption pure et simple.

Concernant les valeurs, il comprend notre interrogation concernant celles de l'UNSA qui re-

groupe dans les faits de nombreux syndicats autonomes; mais l'UNSA est devenue une confédération importante dans le secteur public et nous pesons à travers elle sur les négociations en cours.

Concernant le « rouleau compresseur » de la réforme actuelle, Patrick Gonthier, par ailleurs Secrétaire général adjoint de l'UNSA Fonctionnaires, rappelle qu'une fois les décisions gouvernementales adoptées, il n'appartient plus aux syndicats de les contester, mais d'aller à la table des négociations pour obtenir la meilleure protection possible pour les missions de l'État et des agents, le maintien du service public et l'amélioration du dialogue social.

Intervention restituée à partir des notes prises par Gérard Letessier.





Le nouveau Bureau National



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Claude LERNOULD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Daniel GAIME

**SECRÉTAIRE NATIONAL
ADMINISTRATIF**

Joël COLCHEN

**SECRÉTAIRE NATIONAL
CHARGE DE LA TRÉSORERIE**

Stéphane PASSARD

CHARGÉ DE MISSION

Gérard LETESSIER

**SECRÉTAIRE NATIONAL ADJOINT
CHARGE DE LA TRÉSORERIE**

Jean François TALON

SECRÉTAIRES NATIONAUX

Franck BAUDE
Jean Michel GEHIN
Jean Paul KRUMBHOLZ

André CHAMPION
Alain JEHANNE
Antoine LE BELLEC



À propos des CAP

Mouvement des PTP sports pour 2008.
Bien, mais peut encore mieux faire...

Plus de six mois ont encore été nécessaires à l'aboutissement de la procédure du mouvement conclue par la réunion de la CAP du 25 juin 2008 dernier.

602 collègues avaient manifesté une intention de mutation (56 en établissement, 320 CAS et 226 CTS).

98 postes étaient initialement déclarés vacants (16 en établissement, 62 en CAS et 20 CTS).

À l'arrivée, ce sont 275 demandes qui ont été examinées pour un total de 161 collègues ont obtenus l'un de leurs vœux (21 en établissement, 76 CAS et 64 CTS).

Ces chiffres traduisent toutefois mal les sentiments très partagés que laisse cet intense et laborieux exercice annuel.

La satisfaction des uns et les nombreuses déceptions des autres...

Vous en saurez plus en consultant les listes ci-après sachant que quelques cas restent en suspend et seront débattus lors de la prochaine CAP.

FORMATEURS

DUBOUDIN Denis [Mâcon](#)
 DUMESTRE Valérie [Toulouse](#)
 FRECON Laurent [Franche-Comté](#)
 GOURDON Loïc [Centre](#)
 GUIDI Olivier [PACA Boulouris](#)
 HAUSHERR François [Vallon Pt A.](#)
 HAYNE Jean-Jacques [Dijon](#)
 IMBERT David [Reims](#)
 JARDIN Bertrand [Limoges](#)
 JOLY Eric [Toulouse](#)
 LAFUENTE Soraya [Bordeaux](#)
 LE BIGOT ALBAN [Dijon](#)
 LESEIN Arnaud [Reims](#)
 MACE Jacques [Dinard](#)
 NITA Caroline [Limoges](#)
 PERON Flavie [PACA Boulouris](#)
 PERRIN Hervé [PACA Antibes](#)
 QUENTEL Eric [PACA Aix en Pr.](#)
 RIDOIN Ludmilla [Vallon Pt A.](#)
 VIEILLARD Jacques [Ile de France](#)
 WATTERLOT Thierry [Dinard](#)

CTS

ALLARDI Christophe [Nantes](#)
 CTN Basket
 BALLARINI Ivano [Paris](#)
 CTN Basket
 BARADAT Eric [Bordeaux](#)
 CTN Handball
 BERTRANK Sébastien
 Montpellier CTR Rugby à XV
 BIROU Jean Paul [Montpellier](#)
 CTR Tennis
 BLOIS Brigitte [Poitiers](#)
 CTN Handball
 BOIXEL Anne [Paris](#)
 CTN Canoë-kayak
 BOUCHARIN Eric [Marseille](#)
 CTR Gymnastique
 BOUCHER Jacques [Lille](#)
 CTR Tennis au 1/01/2009
 BRAIN Solenne [Nantes](#)
 CTR Voile
 BURGOT Isabelle [Nantes](#)
 CTR Equitation
 CARRION Frédéric [Paris](#)
 CTN Basket
 CHABROUD David [Lyon](#)
 CTR Haltérophilie
 CHARREYRE Bernard [Réunion](#)
 CTR Rugby à XV
 CHIRILCENCO Marc [Paris](#)
 CTN Gymnastique
 CLAPIES Christel [Marseille](#)
 CTN Sports sous marins
 CLERC Philippe [Paris](#) CTR
 Haltérophilie

COLLINOT Franck [Paris](#)
 CTN Halérophilie
 COQUET Cédric [Lyon](#)
 CTN Tir
 DE MEO Richard [Marseille](#)
 CTR Voile
 DELHAYE Philippe [Paris](#)
 CTN Voile
 DEVAURAZ-CABANON Yves
 Paris CTN Parachutisme
 DEVRIEUX Michel [Paris](#)
 CTN Course d'orientation
 DEWILDE Paul [Marseille](#)
 CTR Montagne Escalade
 DIB Mustapha [Montpellier](#)
 CTR Lutte
 DUDOIT Eric [Paris](#)
 CTN Randonnée pédestre
 DUVETTE Jean-Marc [Marseille](#)
 CTR Volley
 EGLOFF Julien [Paris](#)
 CTN Basket
 GASPARD Marie [Poitiers](#)
 CTR Canoë-kayak
 GEISS Philippe [Paris](#)
 CTN Haltérophilie
 GIRARD Alain [Caen](#)
 CTN Vol libre
 GIRAUD Henri [Paris](#)
 CTN Voile
 HUGUET Nicolas [Marseille](#)
 CTN Voile
 LAFITOLE Marie-Claude [Paris](#)
 CTN EPM

LAGARRIGUE Laurent [Toulouse](#)
[CTR Montagne Escalade](#)

 LEBEAU Patrick [Bordeaux](#)
[CTR Tir à l'arc](#)

 LECLERC Julie [Toulouse](#)
[CTR Equitation](#)

 LOGEAS Loïc [Paris](#)
[CTN Aéronautique](#)

 LOISEAU Damien [Paris](#)
[CTN Tennis de table](#)

 MAERTENS Laurent [Lyon](#)
[CTN Gymnastique](#)

 MARTA Philippe [Lyon](#)
[CTN Volley](#)

 MARTINEZ François [Paris](#)
[CTN Canoë-Kayak](#)

 MARTINEZ Christophe [Paris](#)
[CTN Randonnée pédestre](#)

 MITATY Hervé [Nantes](#)
[CTN Badminton](#)

MORINEAU-SAMOYEAU Maëva

[Orléans - CTN Natation](#)

 MUNOZ Arnaud [Paris](#)
[CTR Gymnastique](#)

 MURET Bernard [Clermont-Ferand](#)
[CTR Equitation](#)

 NIVEL Cyril [Paris](#)
[CTN Canoë-kayak](#)

 PECHER Antoine [Lyon](#)
[CTN Montagne Escalade](#)

 PERRETEN Julie [Marseille](#)
[CTN Gymnastique](#)

 PERRIER Frédéric [Dijon](#)
[CTN Aviron](#)

 PERRIN Lionel [RD086 Poitiers](#)
[CTR Rugby à XV](#)

 PICHERY Mathilde [RD031](#)
[Toulouse CTR Canoë-kayak](#)

 PUIG Alain [RD069 Lyon](#)
[CTR Rugby à XV](#)

 REBOURG Eric [Montpellier](#)
[CTN Natation](#)

 RIABOFF Fanny [Paris](#)
[CTR Judo](#)

 ROYE Ludovic [Paris](#)
[CTN Canoë-kayak](#)

 SCHOTT Franck [Réunion](#)
[CTR Natation](#)

 SCHRAMM Emmanuelle [Orléans](#)
[CTN Equitation](#)

 VANDAMME Yannick [Nantes](#)
[CTR Canoë-kayak](#)

 VIAL Pierre Alexandre [Lyon](#)
[CTR Athlétisme](#)

CAS

 ALLIO Bertrand [Finistère](#)

 ARGIOLAS Cécile [Val de Marne](#)

 BARBIER Antoine [Rennes](#)

 BLIN Nicolas [Paris](#)

 BOIVIN Olivier [Mayenne](#)

 BOTTA Corine [Hautes-Alpes](#)

 BOURRICAUD Cédric [Lot](#)

 BOUVARD Pierre [Isère](#)

 BROSSIER Alain [Seine St-Denis](#)

 BURDET Cécile [Montpellier](#)

CHAMBARETAUD Gilles

[Mayotte](#)

 CHIRON Alain [Maine et Loire](#)

CLAIRBAUX Jacky

[Alpes Hte Provence](#)

 COUTANT Sébastien [Lyon](#)

 CRISMANOVICH Sylvain [Aude](#)

 CROCHET Pierre [Lyon](#)

 CURSAZ Ezzate [Châlons en Ch.](#)

 DE TEULE Franck [Vendée](#)

DEBRA Jean-Marie

[Alpes Hte Provence](#)

 DENIS Alexandra [Gard](#)

 DUCUING Jean-Eric [Toulouse](#)

 EL HAMMOUNYI [Amiens](#)

 FOURNIE Eric [Lot et Garonne](#)

 FRUCHET Nicolas [Dordogne](#)

 GARNIER Eddie [Nlle-Calédonie](#)

 GENEST Roland [Rennes](#)

 GERBET Chantal [Pyrénées-Atl.](#)

 GERMAIN Benoît [Orléans](#)

 GIBOU-LABARRE Céline [Rennes](#)

 GIUNTI Richard [Marseille](#)

 GRENIER Luc [Mâcon](#)

 GRIS Christine [Hautes-Pyrénées](#)

 GROSSET Christine [Indre et Loire](#)

 HERVET Rachel [Vendée](#)

 HOSTE Dorothée [Nancy](#)

 HUIN Dominique [La Réunion](#)

 JACQUOT Bernard [Chambery](#)

 JUBLOT Bertrand [Aisne](#)

 LABROY Mireille [Lille](#)

 LAFON Chantal [Marseille](#)

 LAGARDE Pierre [Nancy](#)

 LAGRANGE Charlotte [Dordogne](#)

 LAMBERT Olivier [Lyon](#)

 LAVASTRE Yveline [Paris](#)

 LEBBRECHT Régis [Lille](#)

 MARISY Marion [La Réunion](#)

 MAZZIA Sandrine [Aude](#)

 MONROLIN Laurent [Besançon](#)

 MOREAU Eric [Limoges](#)

 MORIN Olivier [Caen](#)

 MORLOT Rémi [Yvelines](#)

 NATTER Gwnaëlle [Nancy](#)

 NAVARRO Paul [Landes](#)

 NEGLAIS Benjamin [Val de Marne](#)

OLIVIER Angélique

[Hautes-Pyrénées](#)

 OUDOT Emmanuelle [Dijon](#)

 PACCOUD Bruno [Vaucluse](#)

 PATRY Christophe [Montpellier](#)

 POTRICK Pascal [Finistère](#)

 PRECIGOUT Emmanuel [Corrèze](#)

 RADIUS Louis [Yvelines](#)

 RAPHA Olivier [Tarn et Garonne](#)

 ROBERT Hervé [Rennes](#)

 ROISIN Jacques [Toulouse](#)

 ROUSSET Dominique [Rouen](#)

 SALVAN Claude [Marseille](#)

 SCHMITZ Benjamin [Hte Loire](#)

 SCHMITZ Gaëlle [Hte Loire](#)

 SEVRI Damiens [Val de Marne](#)

 SUPRA Yann [Mayenne](#)

 TALLIEU Chloë [Lyon](#)

 TIJOU Goeffroy [Maine et Loire](#)

TRANIER-LAGARRIGUE Julien

[Aveyron](#)

 VALOGNES Eric [Aude](#)

 VIEREN Jacques [Strasbourg](#)

 VILLARD Sabine [Limoges](#)

 VITALLA Laurent [Pyrénées-Atl.](#)

Les résultats des derniers concours de professeurs de sport

Liste des candidats déclarés admis classés par ordre de mérite

Concours externe CAS

Liste principale

M. LOISON Anthony
 Mlle FRÉMANTÉAU Laurence
 M. DUTHEIL Stéphane
 Mlle NORÉ Valentine
 M. VAILLANT Yann
 M. ANTZEMBERGER Michel
 M. SAVARY Jean-Christophe
 Mlle DURRENBACH Lisa
 M. CRISON Jonathan
 Mlle BERTHOU Laurence
 M. MANIN Christophe
 Mlle REY Marie-Hélène
 M. LEROY Simon
 M. BIHET Vincent
 M. NIKONOFF Luc
 M. CERISIER Nicolas

Liste complémentaire

M. STRAUB Romain
 M. GARDIN Rémi
 Mlle DANNEYROLLES Julie
 M. DUPRE Jérôme
 M. ARCHIVOLTI Loïc
 M. DRONNE Philippe
 Mlle BORGES Aurélie
 Mlle GONDRAN Ludivine
 M. DUPOUEY David
 M. BOMMIER Timothée
 Mlle GIRAN Anne-Laure
 M. GARCIA Julien
 Mlle PAPIN Lucile

3eme concours

Liste principale

Mlle GARCIA Nadège
 Mlle DIDIER Céline
 M. DEROGIS Patrick
 Mlle ALMUNIA Muriel

Liste complémentaire

M. DE SANTA BARBARA Julien
 Mlle GREBOT Christelle
 Mlle LEROY Céline
 M. ESTEBE Stéphane
 M. HEDOUIS Mikaël
 M. GALLOIS David
 M. LALANDE Olivier

Concours interne option CAS

Liste principale

Mlle MACHEBEUF Aurélie
 M. ROBERT Patrick

Liste complémentaire

M. BUSNEL Olivier

Concours interne option CTS

Liste principale

M. CADET Thierry
 M. TABARD Sébastien
 M. SAGET Jean-Michel
 M. FERNANDES Antonio

Concours externe option CTS

Liste principale : Aviron

M. DEPIERRE Gaël
 M. PIALAT Christophe

Liste principale : Badminton

M. CHAMPION Thomas
 M. ADAM Thomas

Liste complémentaire

M. PUYO Benjamin

Liste principale : Basket-ball

M. ABSALON Nicolas
 M. LOUCIF Abd-El-Kader

Liste complémentaire

M. CHETAIL Vincent

Liste principale Canoë-kayak

M. DELATTRE Lorrie

Liste complémentaire

Mlle CROTTE-BRAULT G.
 M. BAUDU Etienne

Liste principale : Escrime

M. BOURDAGEAU Maxime

Liste principale :

Football Américain

M. TORRE Mathias

Liste principale : Gymnastique

Mme MOREL DROAMARD F.
 M. TIXIER Matthieu

Liste complémentaire

Mlle CLERE Bérengère

Liste principale : Haltérophilie

M. BARDIS Luca

Liste principale : Handball

M. PHILIPPART Vincent

Liste principale : Handisport

M. HAYS Antoine

Liste principale :

Hockey sur Glace

M. GUIBET Romain

Liste principale : Judo

Mlle PERCHERON Mélanie
 M. LEROY Baptiste

Liste principale : Karaté

M. NEUFFER Bruce
 M. GAUBARD Florent

Liste principale : Lutte

M. DOS PRAZERES J.-Philippe

Liste principale : Natation

M. GUIVARCH Laurent
 Mlle DUCHATEAU Cécile

Liste principale : Ski

M. CHENE Thibaut
 M. GUTH Brice

Liste principale : Tennis

M. DE CASTILLA Hugues

Liste complémentaire

M. RATEL Nicolas
 M. PAIRE Thomas
 M. BERGERON Jean-François

Liste principale :

Tennis de Table

M. MARTINENT Guillaume

Liste complémentaire

Mlle LASNIER Malory
 M. SIMONIN Guillaume

Liste principale : Tir à l'arc

M. BRASSEUR Sébastien

Liste principale : Voile

M. MURATI Mathieu

Liste complémentaire

M. LECHENE David

Liste principale : Volley-ball

M. BOULONGNE-
 EVTOUCHENKO Cyrille

Liste complémentaire

M. MARTIN David



Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !
 C'est agir, participer au débat et à l'action ;
 c'est appartenir à une organisation solidaire ;
 c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués



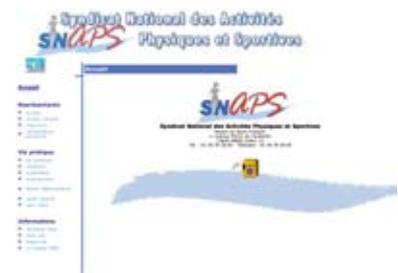
SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales**
voir page 32

Par téléphone au **01 40 78 28 58 ou 60**

Par courriel **snaps@unsa-education.org**

ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CHSM - CHSR

Comités Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

CTPM - CTPR - CTPC

Comités Techniques Paritaires

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Agir pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?

LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2009

(Période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / / Portable: 06 / / / / E-mail : @

Grade et classe (2): Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

Temps partiel : % Retraité Autres situations (3):

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
- par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

A _____, le _____

Signature :

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2009 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 15/12/08 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/05/09 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4388,34 €		264 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4174,17 €	1 an	252 €						
4ème	HEA1	881	4014,67 €	1 an	240 €						
3ème	1015	821	3741,26 €	3 ans	225 €						
2ème	966	783	3568,09 €	2 ans	213 €	11ème	1015	821	3741,26 €		225 €
1er	901	734	3344,80 €	2 ans	201 €	10ème	966	783	3568,09 €	2 ans 6 m	213 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3344,80 €	2 ans 6 m	201 €
						8ème	835	684	3116,95 €	2 ans 6 m	183 €
						7ème	772	635	2893,66 €	2 ans	171 €
						6ème	716	593	2702,27 €	2 ans	159 €
						5ème	664	554	2524,55 €	2 ans	150 €
						4ème	618	518	2333,16 €	2 ans	141 €
						3ème	565	478	2178,22 €	2 ans	129 €
						2ème	506	436	1986,83 €	2 ans	117 €
						1er	427	379	1727,08 €	2 ans	102 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3568,09 €		213 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3376,70 €	3 ans	201 €								
5ème	850	695	3167,08 €	3 ans	189 €								
						11ème	801	658	2998,47 €				177 €
4ème	780	642	2925,56 €	2 a 6 m	174 €	10ème	741	612	2788,85 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	165 €
3ème	726	601	2738,73 €	2 a 6 m	162 €	9ème	682	567	2583,79 €	5 ans	4 ans	3 ans	153 €
2ème	672	560	2551,89 €	2 a 6 m	150 €	8ème	634	531	2419,74 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	144 €
1er	587	495	2255,69 €	2 a 6 m	135 €	7ème	587	495	2255,69 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	135 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2128,10 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						5ème	510	439	2000,50 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
						4ème	480	416	1895,69 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	111 €
						3ème	450	395	1800,00 €	1 an			105 €
						2ème	423	376	1713,41 €	9 mois			99 €
1er	379	349	1590,38 €	3 mois			99 €						

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3568,09 €		213 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3376,70 €	4 ans	201 €						
3ème	850	695	3167,08 €	4 ans	189 €						
2ème	810	664	3025,82 €	3 a 6 m	177 €						
1er	741	612	2788,85 €	3 ans	165 €						
CLASSE EXCEPTIONNELLE						6ème	801	658	2998,47 €		177 €
						5ème	741	612	2788,85 €	3 ans	165 €
						4ème	645	539	2456,20 €	3 ans	147 €
						3ème	607	510	2324,04 €	3 ans	138 €
						2ème	569	481	2191,89 €	3 ans	132 €
1er	538	457	2082,53 €	2 ans	120 €						

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2460,75 €				147 €
10ème	608	511	2328,60 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
9ème	570	482	2196,45 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	132 €
8ème	539	458	2087,08 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	126 €
7ème	504	434	1977,72 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
6ème	478	415	1891,13 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	111 €
5ème	449	394	1795,44 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	105 €
4ème	423	376	1713,41 €	2 a 6 m	2 ans		99 €
3ème	395	359	1635,94 €	1 a 6 m	1 an		96 €
2ème	366	339	1544,81 €	1 a 6 m	1 an		90 €
1er	306	297	1353,41 €	1 an			81 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,06 €



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

AQUITAINE

M. MEUNIER Alain
7, av. Jean Rostand
64100 BAYONNE
port. 06 82 10 43 35
alain.meunier@jeunesse-sports.gouv.fr

AUVERGNE

M. GAIME Daniel
Le Laire
63500 LE BROC
prof. 04 73 34 91 79
port. 06 72 94 61 81
daniel.gaime@wanadoo.fr

BASSE-NORMANDIE

M. JEHANNE Alain
10, rue de Montreal
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 46
port. 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

BOURGOGNE

M. BISSONNET Philippe
148, champ de l'étang
58320 GERMIGNY sur LOIRE
prof. 03 86 93 04 49
philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr

BRETAGNE

Mme MAUS Marie Annick
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRE

M. DEPLANQUE Mathieu
1 rue Paul Sougy
Appt. 343
45100 ORLEANS
prof. 02 38 77 49 00
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. RALITE Frantz
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

CORSE

M. OSTY Christian
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 32 85 85
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

COTE D'AZUR

M. POU Michel
Fort carré
Avenue du 11 novembre
06600 ANTIBES
port. 06 80 22 45 54
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

FRANCHE-COMTE

M. VALOGNES Éric
7 rue du Prenot
39570 NOGNA
port. 06 89 79 11 09
eric.valognes@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. COURIOL Eddie
Pliane
97190 LE GOSIER
prof. 0 590 93 44 82
eddie.couriol@jeunesse-sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. MILLON Raphaël
81 rue Barrault
75013 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 98 24 36 18
raphmillon@hotmail.com

LA REUNION

M. BOUVARD Guy
La Bretagne
8, chemin des Vacoas
97490 STE CLOTILDE
prof. 02 62 20 96 73
port. 06 92 68 64 92
g.bouvard@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. CABON Yves
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. ALLAMAN Jean-Marc
12, rue Georges Duhamel
87100 LIMOGES
prof. 05 55 33 92 27
jean-marc.allaman@jeunesse-sports.gouv.fr

LORRAINE

M. GEHIN Jean-Michel
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

Mme. GUESSARD Véronique
Anse Bonneville
19 rue du Surf-Tartane
97220 LA TRINITE
prof. 0590 82 18 23
port. 06 96 83 05 96
veronique.flamand@jeunesse-sports.gouv.fr

MAYOTTE

M. BOUVARD Pierre
DTJS Mayotte
1 lot. Sim kougou village
97690 KOUNGOU
prof. 02 69 61 81 98
port. 02 69 69 50 64
pibouvard@wanadoo.fr

MIDI-PYRENEES

M. PERROT André
7, avenue du Maréchal Juin
46000 CAHORS
prof. 05 65 53 26 30
port. 06 70 81 33 74
ar.perrot@wanadoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. PASSARD Stéphane
200 rue Pulmez
59310 LANDAS
prof. 09 77 69 30 54
stephane.passard@free.fr

PAYS DE LOIRE

M. DUCLOZ Lionnel
3, clos du Ficière
53940 AHUILLE
prof. 02 43 53 51 81
port. 06 60 76 88 00
lio.duc@wanadoo.fr

PICARDIE

Mme DELAFOLIE Marie-Hélène
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

POITOU-CHARENTE

M. FAVREAU Vincent
27 Chemin Rochelais
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
prof. 05 46 35 25 30
port. 06 75 02 80 56
vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

PROVENCE

M. CHAMPENOIS Dominique
L'Île aux pins
chemin de la Barre
13400 AUBAGNE
port. 06 09 93 55 33
dominique.champenois@jeunesse-sports.gouv.fr

RHONE-ALPES

M. LE BELLEC Antoine
13 avenue des Bruyères
Bât G02
26500 BOURG LES VALENCES
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 88 16 31 45
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org